

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA FIXATION DES TARIFS CENTRES DE DONNÉES ET POUR USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ AUX CHAÎNES DE BLOCS (DOSSIER R-4333-2026)

Comme prévu par sa décision D-2026-025, la Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (dossier R-4333-2026).

LA DEMANDE

Le Distributeur demande à la Régie de fixer un nouveau tarif applicable aux centres de données et d'apporter des ajustements au tarif CB (pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs).

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à l'examen de la demande du Distributeur doit faire parvenir à la Régie une demande d'intervention, accompagnée du formulaire Liste des sujets et, le cas échéant, d'un budget de participation **au plus tard le 16 mars 2026 à 12 h**. Cette demande doit être faite conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au *Guide de paiement des frais des intervenants 2020* (le **Guide**).

La demande du Distributeur, les documents y afférents, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452

Sans frais : 1 888-873-2452

<https://www.regie-energie.qc.ca>

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec

